

# LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

## **I. QU'EST-CE QU'UN MOUVEMENT DE TERRAIN ?**

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol ; il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques.

Il est dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion favorisés par l'action de l'eau et de l'homme.

## **II. COMMENT SE MANIFESTE-T-IL ?**

Il peut se traduire par :

En plaine :

- un affaissement plus ou moins brutal de cavités souterraines naturelles ou artificielles (mines, carrières...), (E.F.)
- un phénomène de gonflement ou de retrait lié aux changements d'humidité de sols argileux (à l'origine de fissurations du bâti),
- un tassement des sols compressibles ( vase, tourbe, argile...) par surexploitation.

En montagne :

- des glissements de terrain par rupture d'un versant instable,
- des écroulements et chute de blocs,
- des coulées boueuses et torrentielles.

Sur le littoral :

- des glissements ou écroulements sur les côtes à falaises,
- une érosion sur les côtes basses sablonneuses.

## **III. QUELS SONT LES RISQUES DE MOUVEMENT DE TERRAIN DANS LA COMMUNE**

Dans les zones de plaines d'alluvions anciennes et récentes, compte tenu des caractéristiques et de la nature des matériaux, il faut s'attendre à des phénomènes de retrait des sols lors des périodes de sécheresse. Toute construction en ces lieux devrait être rigidifiée pour parer à ce risque. Les points sensibles sont, au nord de la commune : Camp Laurent, Berthe, Saint-Jean, et, au sud : Tamaris, Mar-Vivo. D'autre part, dans les terrains constitués de phyllades inférieures de Six-Fours, à l'ouest de la Colle d'Artaud le talus en bordure ouest de la chaussée de la RD.559 a été le siège d'effondrement dans le temps..

Au sud de la commune les terrains formés d'épandages de cailloutis de piedmont entraînent des risques de ravinement lors d'orages violents compte tenu du réseau existant (bassin versant de l'Oïde). Le littoral rocheux qui se développe entre Fabrégas et le Cap Sicié constitué de phyllades et de quartzophyllades présente des risques d'érosion des falaises plongeant abruptement dans la mer.

Un risque d'érosion marine existe dans les anses de Fabrégas et de Mar-Vivo ainsi que sur la plage des Sablettes.

En fonction des différentes études menées dans la commune :

- la carte d'aléa risque de mouvement de terrain figure page 18,
- la carte où il convient de faire l'information préventive se trouve page 33.

#### **IV. QUELLES SONT LES MESURES PRISES DANS LA COMMUNE ?**

##### **PREVENTION :**

- repérage des zones exposées,
- suppression, stabilisation de la masse instable, drainage...
- systèmes de déviation, de freinage et d'arrêt des éboulis,
- interdiction de construire dans les zones les plus exposées et mesures restrictives devant être reprises dans le POS consultable en mairie,
- surveillance très régulière des mouvements déclarés,
- plans d'alerte, d'information des populations, d'évacuation et d'organisation des secours.

##### **PROTECTION :**

**En cas de danger**, la population serait alertée par téléphone, au moyen de la radio locale et par le porte à porte. La police et la gendarmerie tiendraient la population informée de l'évolution de la situation ainsi que d'une éventuelle évacuation. Aucun point de regroupement n'est prévu mais les possibilités d'hébergement sur la commune sont constituées par la structure hôtelière ainsi que par les salles polyvalentes et sportives.

#### **V. QUE DOIT FAIRE LA POPULATION ?**

En cas d'éboulement, chutes de pierres :

##### ***AVANT***

- s'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde.

##### ***PENDANT***

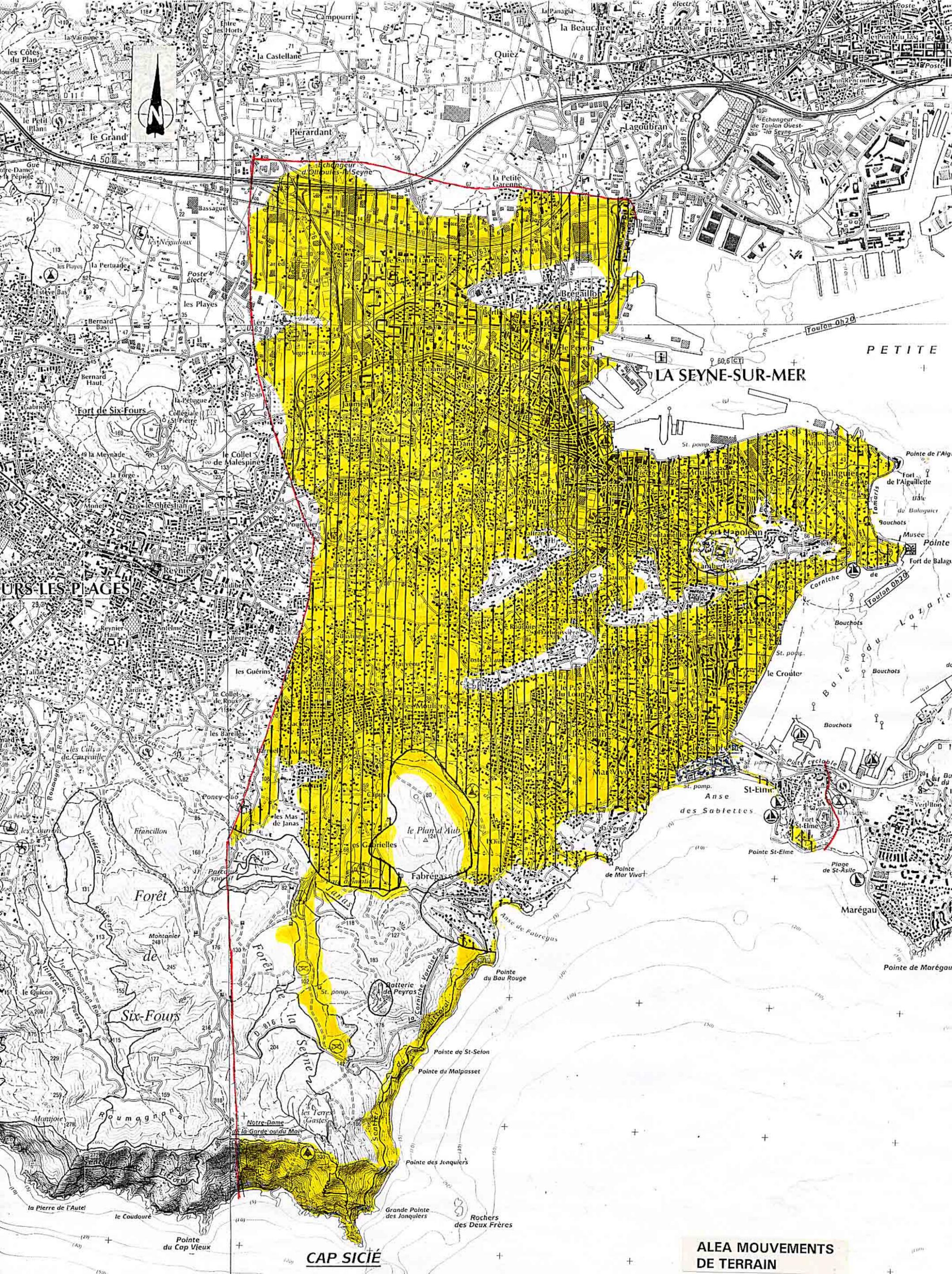
- fuir latéralement,
- gagner au plus vite les hauteurs les plus proches,
- ne pas revenir sur ses pas,
- ne pas entrer dans un bâtiment endommagé.

##### ***APRES***

- évaluer les dégâts et les dangers,
- informer les autorités,
- se mettre à disposition des secours.

#### **VI. OU S'INFORMER ?**

- La Mairie : 04.94.06.95.00.
- La Direction Départementale de l'Agriculture : 04.94.92.47.00.
- La Direction Départementale de l'Equipement : 04.94.46.83.83.



LA SEYNE-SUR-MER

PETITE

SUR-LES-PLAGES

Forêt de Six-Fours

CAP SICIÉ

ALEA MOUVEMENTS DE TERRAIN